



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service du commissariat des armées
GSBDD Marseille-Aubagne
Division conduite du soutien
Cercle mess-directeur**

Marseille, le 09/04/2024
N° 169 /ARM/SCA/GSBdD MRS/DCS/Cercle/NP

Note

Objet : Fonctionnement de l'annexe des bains militaires du cercle-mess – saison 2024

Références : Décret 2008-1219 du 25 novembre 2008

Règlement du cercle mess

Contrat de délégation de service public

Pièces jointes : Sept annexes

Dans le cadre de la saison 2024, le site des bains militaires sera ouvert du jeudi 09 mai 2024 au dimanche 22 septembre 2024.

La présente note, dans ses annexes, fixe les conditions d'accès et les modalités d'utilisation de ce site ayant pour vocation la condition du personnel du Ministère des Armées et de leurs familles.

L'attaché d'administration de l'état
André DUMOND
Directeur du cercle mess
de la base de défense Marseille-Aubagne

ANNEXE 1

Prestations

ACTIVITES	STATUT	OBSERVATIONS
Plage surveillée	Oui	
Pataugeoire	Oui	
Piscine	Oui	
WC et douche	Oui	
Cabine	Oui	
Parking	Oui	
Snack	Oui	
Bar	Oui	
Transat et parasol	Oui	
Crique	Non	- Travaux non réalisés
Terrain de boules	Oui	Matériel non fourni

ANNEXE 3

Tarifification

Cat	Dénomination	Abonné saison	Conjoint(e) Enfant(s) + de 18 ans	Enfant(s) Enfant(s) de 5ans a – de 18 ans			Vignette parking	Cabine	Journée
				1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème} et plus			
1	Militaire en activité, époux (se), enfant (s) Civil du MINARM en activité	75 €/P	75 €/P	45 €	35 €	20 €	20 €	Voir tarifs ci-dessous	10 € (1)
	Autres membres de la famille	210 €/P					20 €		
2 (2)	Retraité militaire et civil du MINARM veuf (ve) Réserviste sous contrat Membre honoraire Anciens combattants	210 €/P	210 €/P	100 €	100 €	1000 €	50 €	Voir tarifs ci-dessous	
	Réserve citoyenne (sous couvert d'un contrat en cours)	210 €/P	210 €/P	100 €	100 €	100 €	50 €		
	Parrainage	400 €/P	200 €/P	100 €	100 €	100 €	50 €		

(1) Une carte d'identité professionnelle en cours de validité sera exigée

(2) Une carte de membre de cercle en cours de validité est obligatoire

Tarifcation (suite)

Emplacement cabine	Tarif cabine saison
« Château d'If »	180.00 €
« Malmousque »	180.00 €
« Estaque »	150.00 €
« Les calanques »	130.00 €

Parking journée : 10.00 €

Location transat journée : 4.00 €

Location parasol journée : 2.00 €

Annexe 4

Horaires d'ouverture

Ces périodes et horaires décrivent le fonctionnement normal du site, ils peuvent être modifiés ou annulés si toutes les conditions sécuritaires ne sont pas réunies.

La demi-saison est autorisée uniquement sur présentation d'un ordre de mutation.

Attention :

- Lors de l'heure de fermeture des bains à 22h00 (le samedi en saison), la baignade en mer est interdite après 21h00 pour des raisons sécuritaires.
- Lors des Jeux Olympiques, l'accès au site est susceptible d'être interdit à certaines dates, aucun remboursement ne sera effectué.

Mai 2024

Ouvertures du site :

Du jeudi 09/05/2024 au dimanche 12/05/2024

Du samedi 18/05/2024 au lundi 20/05/2024

Samedi 25/05/2024 au dimanche 26/05/2024

Horaires :

Site : 11h00-19h00

Piscine : 13h00-18h00

Snack : 11h00-19h00

Juin 2024

Ouvertures du site :

Du samedi 01/06/2024 au dimanche 02/06/2024

Du samedi 08/06/2024 au dimanche 30/06/2024 (hors les lundis et le samedi 22/06/2024)

Horaires :

Site : 11h00-19h00 sauf le samedi 11h00-21h00

Piscine : 13h00-18h00

Snack : 11h00-19h00 sauf le samedi 11h00-21h00

Juillet 2024

Ouvertures du site :

Du mardi 02/07/2024 au 31/07/2024 (hors les lundis)

Horaires :

Site : 10h00-20h00 (le samedi 10h00-22h00)

Piscine : 12h00-19h00

Snack : 10h00-20h00 (le samedi 10h00-22h00)

Aout 2024

Ouvertures du site :

Du jeudi 01/08/2024 au samedi 31/08/2024 (hors les lundis)

Horaires :

Site : 10h00-20h00 (le samedi 10h00-22h00)

Piscine : 12h00-19h00

Snack : 10h00-20h00 (le samedi 10h00-22h00)

SEPTEMBRE 2024

Ouvertures du site :

Du dimanche 01/09/2024 au dimanche 15/09/2024 (hors les lundis et le 07/09/2024)

Du samedi 21/09/2024 au dimanche 22/09/2024

Horaires :

Site : 11h00-19h00

Piscine : 13h00-18h00

Snack : 11h00-19h00

ATTENTION : lors des journées « la voie est libre » organisées par la mairie de Marseille, les heures d'ouverture restent inchangées.

Annexe 5

Conditions d'accès

1- Début des inscriptions : le samedi 20/04/2024 de 08h00 à 12h00 et du lundi au jeudi de 08h00 à 11h30- 13h30 à 16h00 au sein de la succursale de Ganteaume.
Les cartes seront disponibles sous sept jours.

2- Modalités d'inscriptions

Personnels en activité :

Le bulletin d'adhésion ci-joint en annexe 7 et les pièces demandées peuvent être déposés soit :

- Au secrétariat du cercle mess de GANTEAUME ouvert du lundi au jeudi (08h00-11h30/13h30-16h00)
- Au sein des espaces ATLAS suivants :
 - o Rendu
 - o Audeoud
 - o Sainte-Marthe
 - o Carpiagne
 - o Aubagne
 - o Aix en Provence

Membres adhérents, retraités, réservistes :

- Au secrétariat du cercle mess de GANTEAUME ouvert du lundi au jeudi (08h00-11h30-13h30-16h00)

Le cercle mess se réserve la possibilité de refuser aux membres adhérents l'obtention d'une carte d'abonnement si la capacité maximum du site est atteinte.

La présente note est téléchargeable sur le site : www.cercle-mess-marseille.fr

3- Tout dossier incomplet sera automatiquement refusé. Les cartes seront à retirer exclusivement au même lieu où le dossier a été déposé.

4- Stationnement :

Un parking pour véhicule est mis à la disposition des adhérents des bains, sous réserve de l'apposition d'une vignette spécifique délivrée à raison d'une par dossier. Cette vignette doit être visible à l'avant du véhicule. Pour l'obtention de cette vignette, une photocopie du Memo Véhicule Assuré est demandée.

Afin d'éviter tout encombrement de la route menant aux bains militaires (chemin du Génie), la sortie du parking devra s'effectuer par rotation de cinq véhicules maximum avec un intervalle de cinq minutes.

5- Usagers :

Les enfants mineurs doivent être accompagnés pendant toute la durée de leur présence sur le site par une personne majeure responsable.

Au même titre que les usagers, les membres de la section « plongée » du club sportif et artistique de Marseille devront s'acquitter d'une carte d'abonnement en fonction de leur catégorie et sont soumis au règlement des bains militaires durant toute la saison.

6- Personnel en activité de service :

Les personnels de la base de défense en activité de service sont exonérés du paiement du droit d'entrée pour bénéficier de la restauration type Snack les jours travaillés (du mardi au vendredi de 12h00 à 14h00). Ils présenteront à l'entrée leur carte professionnelle. En cas de dépassement de l'horaire, (14h00), ils seront réputés avoir utilisés les installations et devront s'acquitter de « l'entrée journée ».

Du mardi au vendredi, de 07h30 à 09h30, les formations de la base de défense Marseille-Aubagne peuvent, dans le cadre d'une activité de service planifiée, utiliser l'infrastructure des bains militaires pour leur personnel (hors matériel).

Les conditions d'utilisation sont les suivantes :

- Un chef de détachement doit être désigné et présent ;
- La baignade doit être encadrée et surveillée par du personnel qualifié (le cercle se décharge de toute responsabilité)
- Le personnel et le matériel de sécurité réglementaire est mis en place par les utilisateurs ou leur formation (aucun matériel de la société des maitres-nageurs ne sera mis à disposition)
- Un contact obligatoire aura été pris avec le directeur du cercle 48h minimum avant l'activité pour connaître les disponibilités et définir les modalités pratiques d'ouverture du site (perception d'un pass....).

7-Exclusion :

Tout manquement à la réglementation des bains militaires entraînera une exclusion temporaire ou définitive sans remboursement de la cotisation. (Non-respect des règles de civilité, non-respect des consignes des maitres-nageurs...)

8-Privatisation :

Des manifestations officielles, sportives, de rayonnement ou de cohésion ainsi que privées, compatibles avec l'activité normale de l'établissement, peuvent être organisées avec l'autorisation de la direction du cercle et l'accord du délégataire.

Le cercle se réserve le droit de privatiser le site quelques jours durant la saison au profit de prestations particulières. A ce titre, les horaires de fermeture au profit de la clientèle peuvent être modifiés. Pour information, le site sera fermé à la clientèle le samedi 22 juin 2024 et le samedi 07 septembre 2024.

9-Contact :

Directeur Cercle mess : andré.dumond@intradef.gouv.fr

Annexe 6
Charte de l'utilisateur (RAPPEL)

Les personnes ayant accès aux baignades militaires doivent se conformer à cette note d'organisation.

Les enfants mineurs doivent être accompagnés d'un adulte responsable pour bénéficier du site.

Le cercle se réserve le droit de privatiser partiellement ou totalement le site quelques jours durant la saison au profit de prestations officielles. (Aucune indemnisation ne pourra être demandée par les membres).

Il est interdit de pique-niquer, l'apport de nourriture et de boissons est proscrit.

Les animaux sont interdits sur le site.

Il est demandé à tous les usagers de respecter les règles élémentaires de savoir vivre avec les riverains (nuisances sonores...).

Le burkini est interdit sur le site.

Annexe 7

Bulletin d'adhésion-saison 2024

Je soussigné(e) demande mon adhésion à l'activité « bains militaires » et m'engage à respecter tout le contenu de la présente note.

NOM : _____ Prénom : _____ Affectation : _____

Pour les membres d'un cercle N° de carte de membre en cours de validité (2024) :

Téléphone : _____

Adresse @ (1): _____

Composition de la famille :

NOM	Prénom	Date de naissance

Pièces justificatives obligatoires pour l'inscription (photocopies) :

- une photocopie du Memo Véhicule Assuré est demandé.
- Une photo identité (format 3 cm par 4 cm) récente et non tamponnée par personne, **à partir de 5 ans.**

(1) Je soussigné (e), _____, autorise le cercle mess à utiliser mon adresse mail aux fins de diffuser des informations relatives du cercle mess.

Signature :

CATEGORIE A : Personnel militaire et civil en activité

	Prix	Nombre	Montant
Catégorie A			
Ayant-droit	75.00 €		
Conjoint (e)	75.00 €		
Enfant de plus de 18 ans	75.00 €		
1 ^{er} enfant de moins de 18 ans	45.00 €		
2 ^{ème} enfant de moins de 18 ans	35.00 €		
3 ^{ème} enfant et plus de moins de 18 ans	20.00 €		
Cabine « château d'If / Malmousque »	180.00 €		
Cabine « Estaque »	150.00 €		
Cabine « les Calanques »	130.00 €		
Vignette parking	20.00 €		
Autres membres de la famille	210.00 €		
		TOTAL	

CATEGORIE B : Retraité militaire MINARM (membre d'un cercle)
 Retraité civil du MINARM (membre d'un cercle)
 Veuf/ve (membre d'un cercle)
 Anciens combattants (membre du cercle Marseille)
 Réserviste sous contrat (contrat en cours de validité)
 Réserviste et honoraire (membre d'un cercle)
 Réserve Citoyenne (S/C d'un contrat en cours et membre d'une cercle)
 Parrainage

	Prix	Nombre	Montant
Catégorie B			
Adulte et enfant de plus de 18 ans	210.00 €		
Enfant moins de 18 ans	100.00 €		
Cabine « château d'If / Malmousque »	180.00 €		
Cabine « Estaque »	150.00 €		
Cabine « les Calanques »	130.00 €		
Vignette parking	50.00 €		
Réserve citoyenne	210.00 €		
Parrainage	400.00 €		
Parrainage conjoint et enfants + 18 ans	200.00 €		
Parrainage enfant moins de 18 ans	100.00 €		
<u>TOTAL</u>			

